



Les travailleurs indépendants en 2019 : une croissance portée depuis 10 ans par l'auto-entrepreneuriat

Fin 2019, près de 360 000 travailleurs indépendants exercent en région Paca (encadré 1 - page 2), ce nombre connaît un taux de croissance annuel moyen de 2,8% en 10 ans et progresse de +11,1% comparé à 2018. Ces évolutions résultent de la mise en place du statut d'auto-entrepreneur (AE) en 2009, rendu très attractif suite au doublement des plafonds de chiffres d'affaires en 2018, ainsi que la généralisation de l'ACRE pour toutes les immatriculations de 2019. Fin 2019, 49,7% des TI sont concernés par ce statut. Le revenu annuel moyen est de 24 781 € pour l'ensemble des Travailleurs Indépendants. Ils sont majoritairement des hommes (61,3%), quel que soit le statut au réel ou auto-entrepreneur. 10,3% des indépendants sont également salariés (polyactifs). Hors professions médicales, les travailleurs indépendants exercent principalement dans le BTP, la restauration, le conseil et l'industrie.

CHIFFRES CLÉS

359 444

le nombre de TI global en région Paca

24 781 €

le revenu annuel moyen

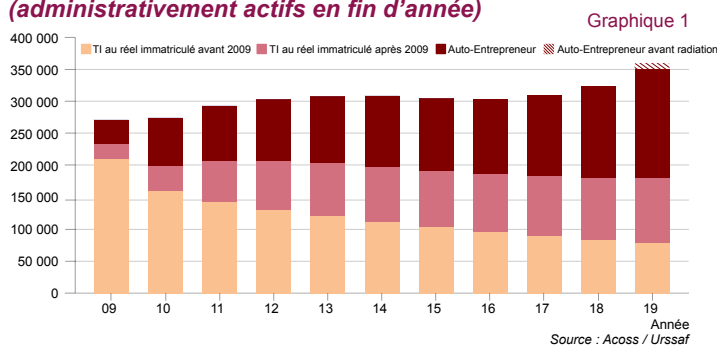
46 ANS

l'âge moyen

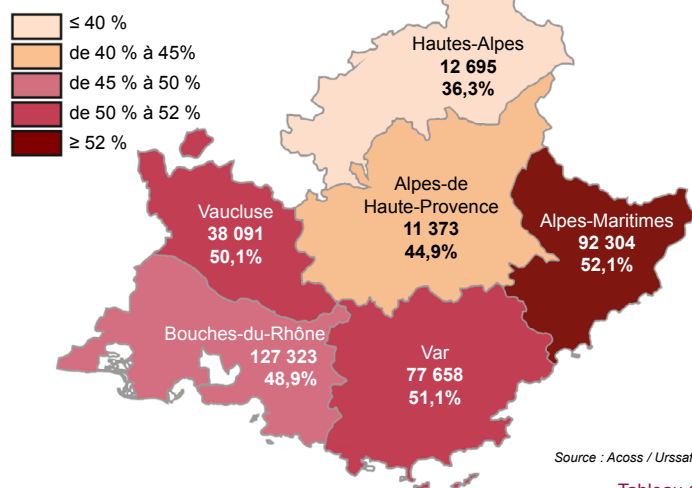
98,6% des nouveaux inscrits s'orientent vers le statut d'auto-entrepreneur

Avec 36 028 nouveaux inscrits en Paca fin 2019, le nombre de Travailleurs Indépendants enregistre une hausse annuelle importante (+11,1%). Les TI classiques perdent en attractivité. 98,6% des créateurs d'entreprise optent pour le statut d'auto-entrepreneur. Cette dynamique doit cependant être nuancée en raison du report en 2021 de la radiation de 9 326 AE non actifs depuis 24 mois (graphique 1). Fin 2019, le nombre de TI au réel est de 180 663, tandis que 178 781 relèvent du statut d'AE (tableau 1). Les TI au réel représentent désormais 50,3% de l'ensemble des indépendants, en diminution de 5,4 points en annuel. Depuis la création du statut d'auto-entrepreneur, cette proportion baisse continuellement. De manière générale, les entrepreneurs plébiscitent ce statut qui nécessite moins d'investissement en capital et prévoit des mesures simplifiées. Ainsi, la contraction des TI classiques s'explique par la diminution du nombre d'artisans et de commerçants (-4,4% en moyenne annuelle de 2009 à 2019). Les TI en profession libérale progressent de 0,6% en moyenne entre 2009 et 2019 et de +2% entre 2018 et 2019 et pèsent désormais pour 43,2% des TI au réel.

Nombre de TI et AE depuis 2009 (administrativement actifs en fin d'année)



Nombre de TI et part des AE inscrit en fin d'année 2019



Nombre de comptes travailleurs indépendants entre 2009 et 2019

Tableau 1

	Niveau (en milliers)					Evolution annuelle moyenne (%)		Contribution à la croissance totale (2009/2019)
	2016	2017	2018	2019	%	2018/2019	2009/2019	
Nombre de Travailleurs indépendants (TI) inscrits en fin d'année	271,5	309,3	323,4	359,4	100,0	11,1	2,8	100,0
TI au réel	234,1	182,8	180,2	180,7	50,3	0,3	-2,6	-60,8
dont Artisans et Commerçants	160,6	106,6	103,7	102,7	28,6	-1,0	-4,4	-65,9
dont Professions libérales	73,1	76,2	76,5	78,0	21,7	2,0	0,6	5,5
Auto-entrepreneurs (AE) *	37,4	126,5	143,3	178,8	49,7	24,8	16,9	160,8
dont AE Artisans et Commerçants	27,1	89,9	101,3	126,4	35,2	24,7	16,7	112,9
dont AE Professions libérales	10,3	36,6	41,9	52,4	14,6	25,0	17,7	47,9
Dont Auto-entrepreneurs (AE) économiquement actifs à fin d'année	18,2	97,2	109,8	126,4	70,7	15,2	21,4	-
dont AE Artisans et Commerçants	12,7	68,4	68,4	88,3	49,4	29,1	21,4	-
dont AE Professions libérales	5,4	28,9	33,0	38,1	21,3	15,5	21,5	-

Source : Acoiss / Urssaf

70,7% des AE sont économiquement actifs

Fin 2019, 70,7% des auto-entrepreneurs génèrent un chiffre d'affaires et sont appelés « économiquement actifs ». Ils sont particulièrement plus nombreux dans la coiffure et soins du corps (83,6%), les autres services de santé (82,9%). La part la plus faible, qui concerne les activités de poste et de courrier (36,8%), s'explique en partie par les entrées récentes dans le secteur (+150,8% d'inscrits entre 2017 et 2019 et +86,4% entre 2018 et 2019). Une observation sur la durée permettra de savoir si les AE maintiennent plus longtemps leur activité avec ce statut, avant d'opter éventuellement pour une autre forme d'entreprise.

Une part importante des AE sur l'ensemble des départements

Le développement du dispositif AE étant rendu plus attractif, la part de ce statut parmi les TI dans chaque département de la région est importante. De façon générale, la présence des AE est plus prononcée dans les régions plus urbaines ou plus touristiques à l'instar des Alpes-Maritimes, du Var et du Vaucluse. Le département des Hautes-Alpes ne compte que 36,3% d'AE parmi les TI, qui ne pèsent que 3,5% de la région Paca. Ce sont les Bouches-du-Rhône avec 35,4%, suivies des Alpes-Maritimes (25,7%) et du Var (21,6%) qui concentrent le plus de TI en Paca, en raison d'une sur-représentation des activités de santé, des activités juridiques et comptables, de conseil et d'ingénierie.

Encadré 1

Cette publication comptabilise des comptes de cotisants et non des individus (encadré 1). En 2019, au niveau national, 38 000 individus ont plus d'un compte. Pour l'exercice professionnel de son activité économique, le travailleur indépendant (TI) peut opter pour le statut dit « classique » ou celui d'auto-entrepreneur (AE). Ce choix conditionne le mode de déclaration et de calcul de cotisations. A l'intérieur des deux statuts, plusieurs catégories sont identifiées, au sein de la sécurité sociale : les artisans, les commerçants, les professions libérales (y compris professions médicales conventionnées).

Définitions

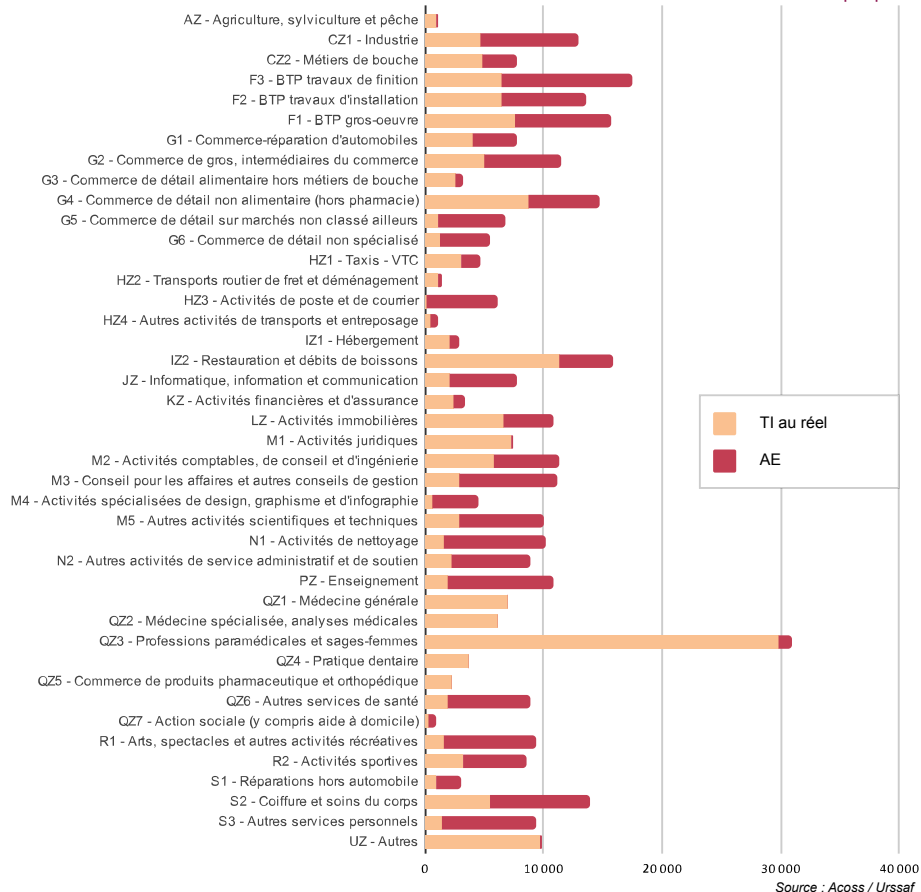
Est considéré comme **administrativement actif** un TI ayant été immatriculé avant ou pendant la période étudiée et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un revenu ou un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif sur la période étudiée.

Est considéré comme **polyactif** en fin d'année un individu ayant un compte travailleur indépendant actif en fin d'année N et une activité salariée déclarée dans la DSN au 31 décembre N.

Ventilations des non salariés par secteurs en 2019

Graphique 2



Les indépendants très présents dans les secteurs de la santé, de la construction, du commerce de détail ou de la restauration

En 2019, les non-salariés sont en premier lieu dans le secteur de la santé (16,6% - graphique 2), de la construction (13%), ainsi que le commerce de détail (8,4%), mais également dans la restauration et débits de boissons (4,4%).

Les deux statuts n'investissent pas les mêmes secteurs

En 2019, la répartition des indépendants par secteur diffère selon le statut. Ce contraste est en partie lié à l'exclusion des professions réglementées du dispositif AE (professions paramédicales et sages femmes, médecine générale et spécialisée, pratique dentaire, le commerce de produits pharmaceutiques et orthopédiques, les activités juridiques).

Parmi les TI au réel, 8,3% sont dans le secteur des professions paramédicales et sages-femmes, 3,2% dans la restauration et débits de boissons et 2,4% dans le commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie).

Les AE sont surtout présents dans les travaux de finition du BTP (6,2%), l'enseignement (5%), la coiffure et soins du corps (4,8%) et les activités de nettoyage (4,8%).

Les secteurs qui regroupent majoritairement des AE, comme les activités de poste et de courrier (98,1% d'AE) dont les livreurs de repas pour les plateformes internet, les activités spécialisées de design, graphisme, et d'infographie (85,1%), de même que les activités de nettoyage (84,9%), sont ceux nécessitant un moindre investissement en capital.

D'autres, au contraire, font apparaître une part plus importante de TI au réel. C'est le cas des secteurs tels que le commerce de détail alimentaire (80,4% de TI au réel), l'hébergement (72,2%) ou encore les transports routiers de fret et déménagement (71,4%), pour lesquels une forte immobilisation en capital est indispensable.

La répartition est quasiment identique entre les statuts d'AE et de TI au réel pour les activités comptables, de conseil et d'ingénierie (49,5% d'AE) et les autres activités de transports et entreposage (50,7%).

La croissance des indépendants profite à tous les secteurs mais de façon disparate

Dans l'ensemble, tous les secteurs ont connu une augmentation du nombre de TI de 2009 à 2019 dans des proportions variables. L'évolution est cependant plus marquée pour les activités de poste et courrier (+49,1%), les activités de nettoyage (+12,8%) et les autres services de santé (+10,9%), dont la part des AE s'amplifie au fil des années.

D'autres secteurs connaissent une croissance quasiment nulle, comme le commerce de produits pharmaceutiques et orthopédiques et la médecine spécialisée, analyses médicales.

L'évolution du nombre de TI classiques est plus dynamique dans les activités de poste et de courrier (+4,5%) et le paramédical et les sages-femmes (+3,9%).

Plus de la moitié des indépendants sont des hommes...

Le travail indépendant est en majorité masculin (61,3% - tableau 2) indifféremment du statut retenu au réel ou auto-entrepreneur.

... avec des disparités selon les secteurs

Les femmes sont majoritairement dans le secteur de la coiffure et soins du corps (87,4% des TI), les autres services personnels (62,8%), la santé (62%) mais également les autres activités de service administratif et de soutien (58,3% - graphique 3). A l'inverse, elles sont minoritaires dans les secteurs de la construction (3,1%), le commerce-réparation d'automobiles (7,4%) et du transport (8,8%).

Les femmes ayant le statut d'auto-entrepreneur sont plus dynamiques que les hommes

Si les femmes pèsent pour 39,9% des inscrits au statut d'auto-entrepreneur, en proportion 75,2% d'entre elles génèrent un chiffre d'affaires tandis que sur l'ensemble des AE économiquement actifs, leur part n'est que de 42,5%. Cela s'explique par une sur-représentation féminine dans le secteur de la coiffure et les soins du corps où la part des AE économiquement actifs est la plus élevée (93%). Les hommes, qui représentent 57,5% des AE ayant généré un chiffre d'affaires, ne comptent que 67,7% d'actifs. 92,9% des hommes auto-entrepreneurs dans les transports génèrent un chiffre d'affaires.

L'âge moyen des indépendants est de 46 ans...

En 2019, l'âge moyen des TI hommes est légèrement supérieur à celui des femmes (46 ans contre 45 ans). Sur l'ensemble des TI, la part des 40 à 50 ans (25,3%) reste inférieure à celle des 50 à 60 ans (27,2%).

... les TI au réel sont plus âgés...

L'âge moyen des TI au réel est de 50 ans pour les hommes contre 47 ans pour les femmes. 55,8% des inscrits ont entre 40 et 60 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 50 à 60 ans (30,4% - graphique 4). Les femmes sont moins nombreuses à choisir ce statut et ne pèsent que 36,7%.

... les auto-entrepreneurs actifs économiquement ou non sont plus jeunes

50,5% des AE sont âgés entre 30 et 50 ans, dont la moitié relève de la tranche d'âge des 30 à 40 ans (25,3%). Pour les AE, la moyenne d'âge des femmes est légèrement supérieure à celle des hommes (43 ans contre 42 ans). Les auto-entrepreneurs actifs ont en moyenne 44 ans.

Part des hommes et des femmes, et âge moyen

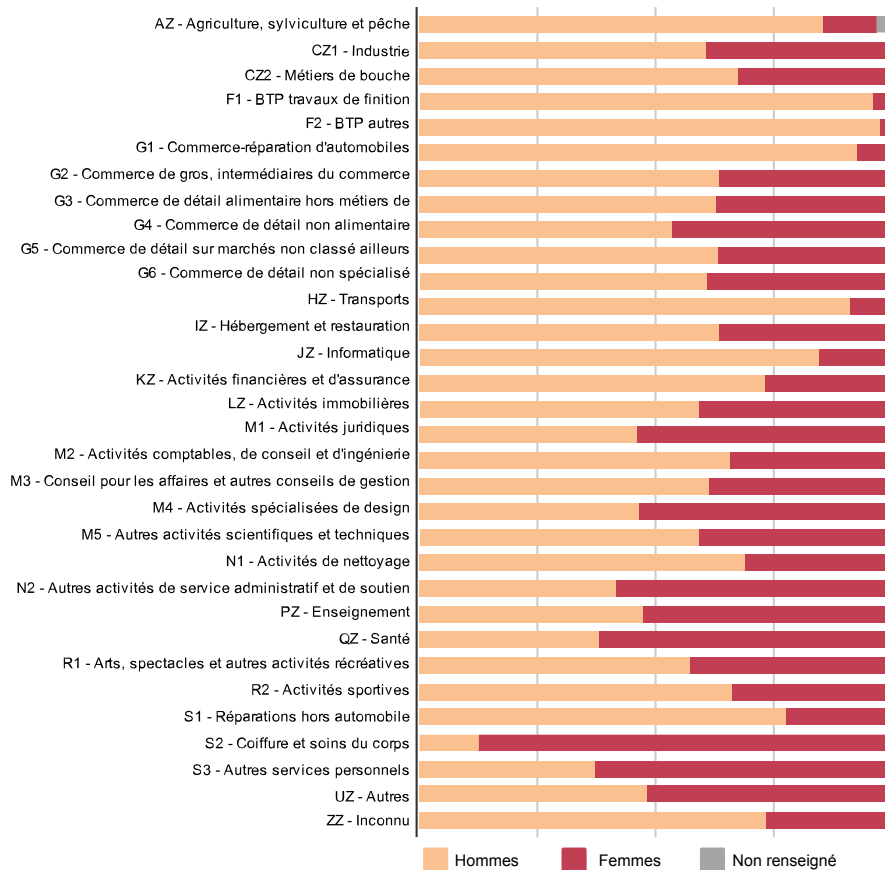
Tableau 2

	Part dans le total (%)		Age moyen (année)		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Ensemble
2019					
Ensemble TI	61,3	38,7	46	45	46
TI au réel	62,6	37,4	50	47	49
Autoentrepreneur	60,1	39,9	42	43	43
AE Economiquement actif	57,5	42,5	44	44	44

Source : Acoff / Urssaf

Répartition de l'ensemble des TI selon les secteurs

Graphique 3



Pyramide des âges en fonction du sexe de l'ensemble des travailleurs non-salariés

Source : Acoff / Urssaf

Graphique 4



Les revenus

Le revenu moyen est en hausse sur toute la période quel que soit le statut...

De 2008 à 2018 (graphique 5 et tableau 3), les revenus des Travailleurs Indépendants au réel se sont accrus (+4,4% d'évolution annuelle moyenne). Cette évolution est supérieure à celle des revenus des AE sur la période 2011-2019, qui s'élève à 3,8%.

... mais des écarts de niveau persistent ...

Cependant, les niveaux des revenus ne sont pas comparables entre les deux statuts (tableau 3) : en 2018 le revenu moyen en euros courants des TI au réel (37 471 €) est 6,6 fois plus élevé que celui des AE (5 670 €).

... des revenus moyens plus élevés pour les hommes...

Dans l'ensemble, les hommes déclarent un revenu supérieur à celui des femmes. En 2018, le revenu moyen des hommes sur l'ensemble des indépendants est de 27 374 € contre 20 755 € pour les femmes. Parmi les TI au réel, le revenu moyen des hommes est de 40 224 € tandis qu'il atteint 32 842 € pour les femmes. Enfin, le revenu moyen des hommes AE s'élève à 6 192 € contre 4 958 € pour les femmes.

... et pour la tranche d'âge des 50 à 60 ans

Parmi l'ensemble des travailleurs non salariés, mais aussi parmi ceux au réel, ceux âgés de 50 à 60 ans déclarent un revenu moyen plus élevé. Pour les AE, ce sont plutôt les 30 à 40 ans.

De fortes disparités de revenu moyen entre les secteurs pour les TI au réel ...

Le revenu professionnel est très différent selon les secteurs d'activité et les statuts. Les revenus issus d'une activité libérale sont globalement plus élevés que ceux provenant d'une activité de commerce ou d'artisanat. Ainsi, pour les TI au réel, les revenus moyens des professions libérales sont plus importants c'est le cas de la médecine spécialisée, analyses médicales en 2018 (120 161 €), la pratique dentaire (79 687 €), les activités juridiques (79 443 €), la médecine générale (74 711 €) mais aussi les activités financières et d'assurance (64 404 €). Ces secteurs représentent 29,4% des revenus déclarés en 2018 par l'ensemble des TI au réel.

A l'inverse, les revenus moyens sont plus faibles dans le commerce de détail sur marchés (7 578 €), la coiffure et soins du corps (13 737 €).

... et des disparités moins prononcées pour les AE

En 2018, les secteurs ayant un revenu moyen plus élevé concernent les activités juridiques (11 982 €), le BTP travaux d'installation (8 348 €), les activités comptables, de conseil et d'ingénierie (8 315 €).

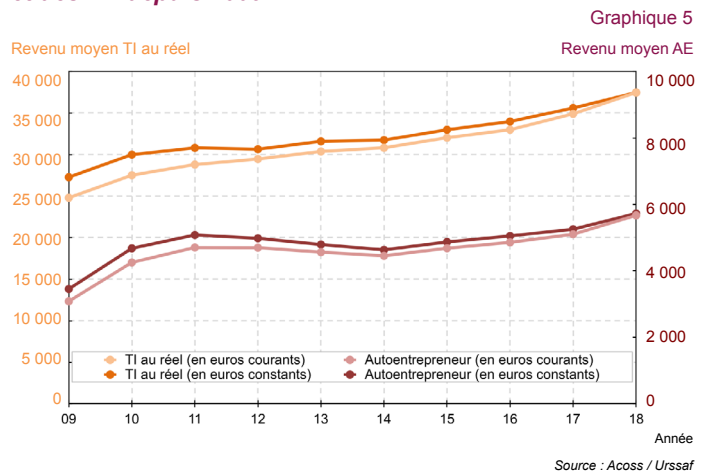
À l'opposé, les revenus moyens sont plus faibles pour les activités de postes et de courrier (1 640 €), le commerce de détail sur marchés (2 275 €) ou encore les métiers de bouche (3 454 €).

Des évolutions du revenu moyen inégales selon le département et le statut ...

Les revenus 2008-2018 des TI au réel sont plus élevés dans le département des Bouches-du-Rhône (41 188 €) où l'évolution moyenne en euros courants est importante (+4,2%). Les revenus moyens évoluent moins fortement et demeurent plus faibles dans les Hautes-Alpes, en raison d'une sous-représentation des activités générant d'importants revenus, telles que les activités financières et d'assurances et certaines activités de santé.

Pour les AE, les revenus moyens (2009-2019) sont plus homogènes. Dans la région, le secteur de la construction contribue à élever les revenus des AE notamment dans les départements des Hautes-Alpes (+4,3%) et le Vaucluse (+4%). Ce sont les Alpes-Maritimes qui enregistrent les revenus les plus importants (6 717 €).

Revenus moyens des TI au réel et des AE depuis 2009



Revenu moyen en euros courants

Tableau 3

	2008	2011	2018	2019	Évolution annuelle moyenne	
					2008/2018	2011/2019
TI au réel	25 940	28 797	37 471			
dont Artisans et Commerçants	17 960	18 624	24 920			3,3%
dont Professions libérales	45 235	48 865	55 326			2,0%
Auto-entrepreneurs		4 703	5 670	6 152		3,4%
dont AE artisans et commerçants		4 290	5 281	5 819		3,9%
dont AE Professions libérales		5 750	6 568	6 916		2,3%

Tableau 4

	2018	Travailleurs indépendants	TI au réel	AE
Femmes		20 755	32 842	4 958
Hommes		27 374	40 224	6 192
Moins de 30 ans		8 650	18 638	4 360
Entre 30 et 40 ans		19 230	31 651	6 195
Entre 40 et 50 ans		26 414	39 829	6 001
Entre 50 et 60 ans		29 374	40 932	5 759
Plus de 60 ans		27 282	37 356	5 104
Ensemble		24 781	37 471	5 670

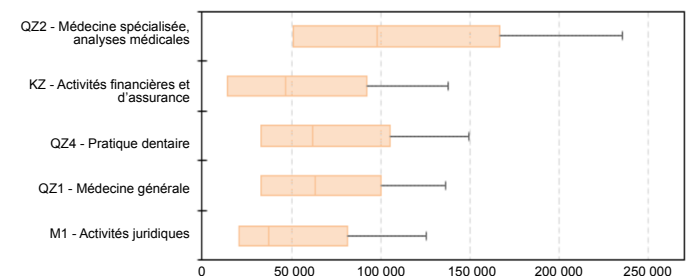
Source : Acoiss / Urssaf

Les 5 secteurs de dispersion des revenus les plus importants en 2018 pour les TI au réel et les AE

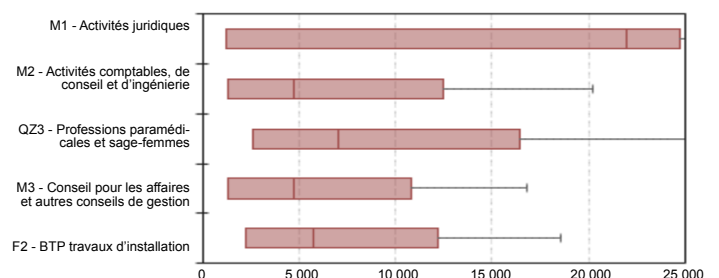
Entre le 1^{er} et le 3^{ème} quartile

Graphique 6

Travailleurs indépendants au réel

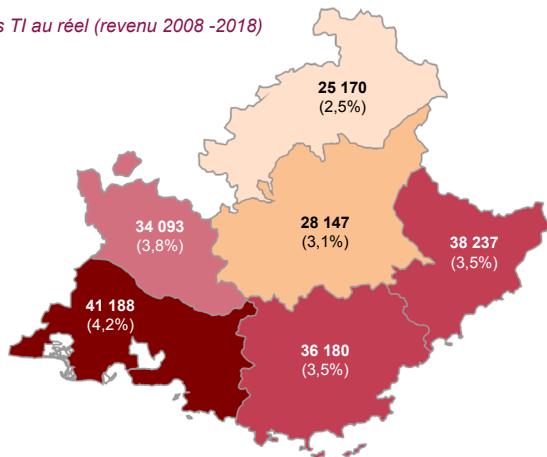


Auto-entrepreneurs

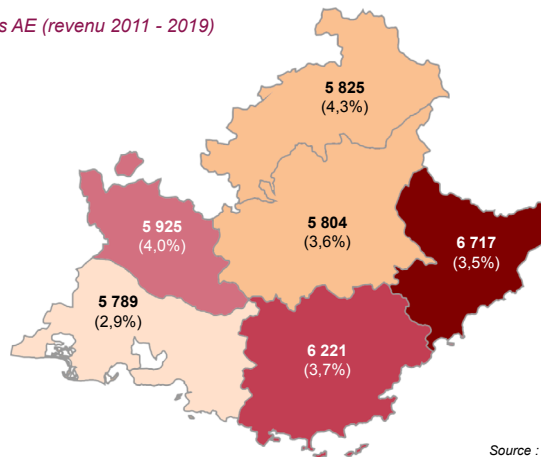


Revenu moyen par département

2a : Les TI au réel (revenu 2008 -2018)



2b : les AE (revenu 2011 - 2019)



Carte 2

Source : Acoiss / Urssaf

Les travailleurs indépendants également salariés dans le secteur privé en 2019

Plus d'un auto-entrepreneur sur sept est aussi salarié du privé fin 2019, contre 5% pour les TI au réel

En fin d'année 2019, 10,3% des indépendants cumulent leur statut de non salarié avec une activité dans le secteur privé. Le travailleur indépendant est qualifié de polyactif lorsqu'il est administrativement actif avec un contrat salarié en fin d'année.

Cette proportion de polyactifs diffère selon le statut (AE ou TI au réel - Tableau 5). Si les AE administrativement et économiquement actifs en fin d'année sont 15,8% à être aussi salariés, la part de polyactifs parmi les TI au réel n'est que de 5%.

Des polyactifs principalement âgés de 30 à 49 ans, indifféremment du statut

La part des polyactifs âgés de 30 à 49 ans parmi les TI au réel est d'un peu moins de 11%, contre 18,3% pour les AE. Les moins de 30 ans représentent que 11,5% des polyactifs TI au réel alors qu'ils sont près de 15% pour les AE. Dans l'ensemble, la part des polyactifs décroît avec l'âge pour atteindre chez les 60 ans et plus, près de 5% des TI classiques et plus de 7% des AE.

Les femmes polyactives un peu plus nombreuses

En général, la part des polyactifs femmes est légèrement plus importante que celle des hommes (10,8% contre 10%). L'écart est légèrement plus marqué par les femmes auto-entrepreneurs économiquement actives, dont 16,6% cumulent leur activité avec un emploi salarié, contre 15,2% des hommes.

Le constat est similaire pour les TI au réel, la part des femmes est de 9,7% contre 8,6% pour les hommes.

Tableau 5

TI au réel et auto-entrepreneurs, salariés du secteur privé par ailleurs à fin 2019

	Ensemble des non salariés inscrits en fin d'année			dont travailleurs indépendants au réel inscrits en fin d'année			dont AE inscrits et éco. actifs en fin d'année		
	Nombre (1)	également salariés dans le privé en fin d'année (2)		Nombre (3)	également salariés dans le privé en fin d'année (4)		Nombre (5)	également salariés dans le privé en fin d'année (6)	
		milliers	Part de polyactifs (2)/(1) %		milliers	Part de polyactifs (4)/(3) %		milliers	Part de polyactifs (6)/(5) %
Hommes	220,5	22,1	10,0	113,1	5,7	5,1	72,7	10,2	14,0
Femmes	138,9	15,0	10,8	67,5	3,2	4,8	53,7	8,6	16,0
Moins de 30 ans	37,5	4,9	13,2	7,4	0,4	5,9	17,0	2,4	13,9
Entre 30 et 39 ans	81,6	10,9	13,3	33,8	2,0	5,8	32,5	5,6	17,3
Entre 40 et 49 ans	89,7	10,2	11,4	46,9	2,5	5,4	31,3	5,4	17,3
Entre 50 et 59 ans	90,7	8,1	9,0	55,1	2,7	4,9	27,5	4,1	14,9
60 ans et plus	60,0	3,0	4,9	37,5	1,3	3,5	18,0	1,3	7,0
Artisans-commerçants	229,0	22,0	9,6	102,7	5,3	5,1	53,2	10,5	19,6
Professions libérales	130,4	15,1	11,6	78,0	3,7	4,7	38,1	8,3	21,9
TOTAL	359,4	37,1	10,3	180,7	9,0	5,0	126,4	18,8	14,9

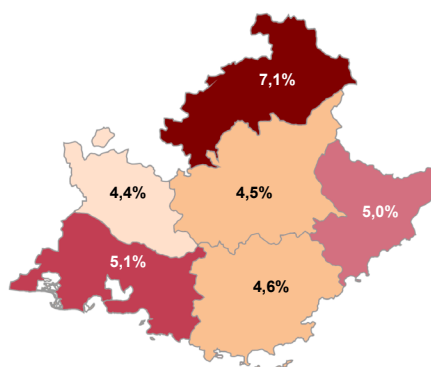
Source : Acoiss / Urssaf

La part des polyactifs plus importante dans les Hautes-Alpes

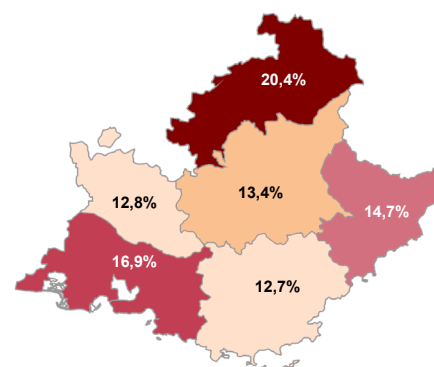
Le département des Hautes-Alpes compte le plus de polyactifs qu'ils soient TI au réel (7,1% de la région) ou AE économiquement actifs (20,4%). Pour les autres départements de la région Paca, le pourcentage de polyactifs reste homogène.

Part des polyactifs en fin d'année par département

2a : Les TI au réel (revenu 2008 -2018)



2b : les AE (revenu 2011 - 2019)



Carte 3

Source : Acoiss / Urssaf

Le revenu des TI au réel deux fois moins élevé que celui des non polyactifs...

Pour les TI au réel, le revenu moyen de l'activité indépendante pour les non polyactifs fin 2018 s'élève à 39 962 € contre 20 886 € pour les polyactifs, soit un ratio de 1,9 (graphique 7). Le secteur des activités juridiques fait figure d'exception puisque les non-polyactifs gagnent en moyenne moins que les polyactifs en fin d'année (80 561 € contre 110 990 €).

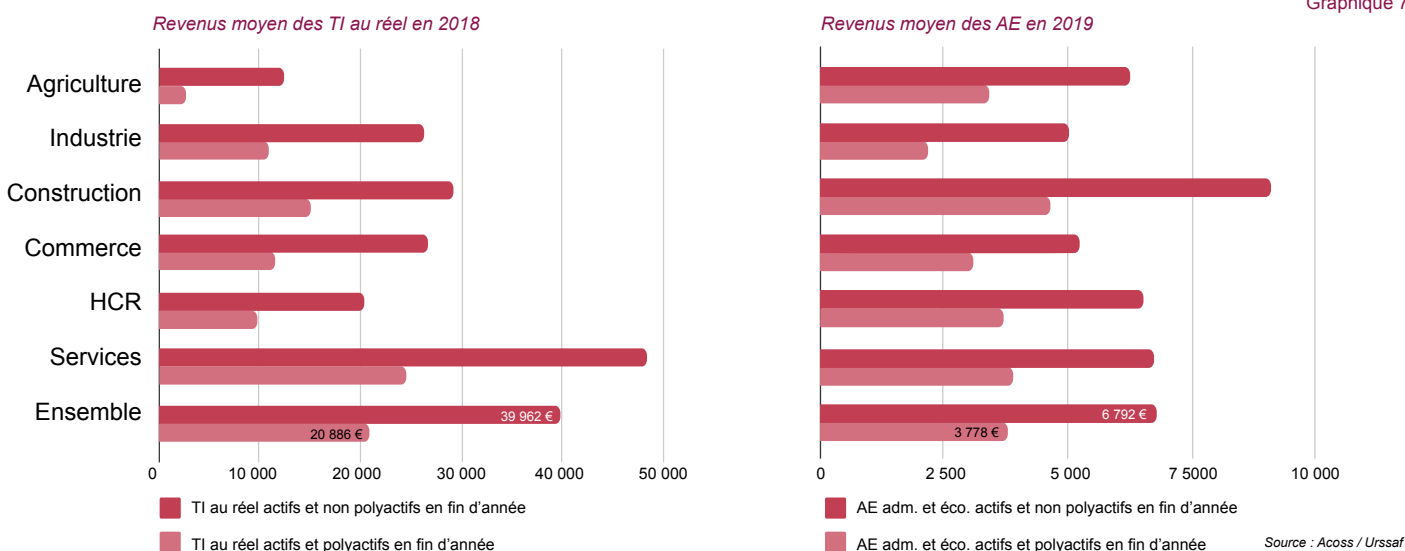
... même tendance pour les AE économiquement actifs et polyactifs

Les revenus moyens issus de l'activité indépendante des

polyactifs sont presque deux fois moins élevés que ceux des non-salariés (ratio de 1,8), ils gagnent en moyenne 3 778 € contre 6 792 € pour les AE non polyactifs. Certains secteurs enregistrent des écarts importants, notamment le commerce de produits pharmaceutiques dont le revenu moyen annuel des AE polyactifs est de 798 € contre 7 700 € pour les non-salariés (soit un ratio de 9,7) mais également la médecine générale dont le ratio est de 4,4 avec des revenus moyens pour les polyactifs de 1 641 € et 7 210 € pour les non-salariés. A l'inverse, pour les activités de transports et entreposage le ratio n'est que de 1 ainsi les AE polyactifs ont un revenu moyen annuel de 4 650 € et les non-polyactifs de 4 715 €.

Comparaison des revenus moyens des polyactifs et des non-polyactifs

Graphique 7



Sources et méthodologie

Le régime de l'AE a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la CIPAV ou la SSI, notamment pour les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA).

Les AE déclarent un chiffre d'affaires chaque mois ou trimestre. C'est sur cette base que se calculent les cotisations sociales. Le statut permet au cotisant de ne payer des cotisations que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires. Ils ont également la possibilité, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de bénéficier de l'option de versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Les AE sont redevables de cotisations sociales auxquelles s'ajoutent la CFP et la taxe pour frais de Chambre de Commerce et d'Industrie ou de Chambre de métiers (taux spécifiques). Par ailleurs, les AE peuvent bénéficier de l'ACRE (Aide aux Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) pour une durée de 3 ans jusqu'en 2019. Ils disposent alors de taux spécifiques moindres pour le calcul des cotisations et contributions sociales, sous conditions d'exigibilité.

En 2018, les plafonds de chiffre d'affaires sont doublés, permettant un nouvel élan du régime auto-entrepreneur. Le relèvement des seuils implique la disparition des seuils de tolérance, ainsi dès le dépassement des plafonds, l'AE bascule sous le statut classique. Dès lors que les plafonds de chiffre d'affaires ne sont pas dépassés, le dispositif AE est sans limitation dans le temps. Les AE continuent de bénéficier de la franchise de TVA jusqu'à un certain seuil.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer un chiffre d'affaires, quel que soit le montant. En cas de chiffres d'affaires nuls ou non déclarés sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs, les AE perdent automatiquement le bénéfice de ce régime. Exceptionnellement, les radiations automatiques de fin 2019, qui auraient dû être opérées au 1^{er} semestre 2020, ont été décalées à 2021 en raison de la crise sanitaire.

L'analyse des revenus des AE est réalisée sur le champ des économiquement actifs. Le passage du chiffre d'affaires au revenu s'obtient en appliquant au chiffre d'affaires annuel un abattement forfaitaire défini en fonction du type d'activité.

Les travailleurs indépendants classiques

Contrairement au dispositif auto-entrepreneur, le statut de TI classique n'exclut aucune activité. Cependant, au sens de la protection sociale, la forme juridique choisie lors de la création conditionne l'appartenance au régime des indépendants. La protection sociale pour les indépendants est ouverte notamment aux entreprises individuelles (ou EIRL), aux gérants majoritaires qui ne sont pas inclus dans le périmètre social des TI. A la différence de l'AE, le TI classique déclare annuellement son revenu dans la déclaration sociale des indépendants (DSI). Il cotise sur ce revenu annuel, généralement le résultat comptable de l'exercice, assez proche du revenu fiscal. Par ailleurs, les données mobilisées ne permettent pas de connaître les déficits : un revenu négatif est indiqué comme nul.

Les données mobilisées

La base TI de l'Acof et des Urssaf centralise depuis 2001 les informations administratives et

déclaratives des TI classiques et depuis janvier 2009 les informations relatives aux cotisants relevant du régime auto-entrepreneur ainsi que les déclarations envoyées aux Urssaf. Elle est alimentée par des extractions mensuelles. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction au 31 mai 2020. Afin de mieux classer les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes a été constituée. Le détail de la nomenclature est disponible sur acoss.fr. Le secteur d'activité des gérants majoritaires retenu dans l'étude est celui de l'entreprise dont ils ont la gérance.

Depuis 2018, les professions libérales nouvellement inscrites cotisent au taux des commerçants quand elles sont non réglementées. Elles ont été réintégrées dans la population des PL au sens économique du terme pour cette publication.

L'analyse sur les TI salariés du secteur privé est réalisée sur la base d'un appariement avec des données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN), via des identifiants cryptés.

ISSN 2273-7510

Directeur de la publication
Franck Barbe

Rédacteur en chef
Christelle Barailler

Rédactrices
Sandrine Boccanfuso - Laure Senia

Siège : 20 avenue Viton
13299 Marseille Cedex 20

www.paca.urssaf.fr